

Tourisme

Séance plénière du 26 mai 2020

Le tourisme est un secteur très important dans l'économie régionale (chiffre d'affaires annuel d'environ 16 milliards d'euros, soit 9 % du PIB régional, 20 000 entreprises, représentant 110 000 emplois salariés).

C'est pourquoi le CESER aurait souhaité pouvoir s'exprimer sur le projet de délibération du Conseil régional relatif au plan de reprise des activités touristiques.

Ne pouvant disposer de ce texte dans les délais, pour des raisons liées à l'urgence de la situation que le CESER comprend parfaitement, il souhaite cependant appeler l'attention de l'exécutif régional sur les points d'attention suivants.

Préalable : garantir la santé des populations, en priorité les plus fragiles

Le CESER exprime tout d'abord son inquiétude sur le brassage des populations au cours de la période estivale dans le contexte de crise sanitaire actuel.

Alors que la logistique d'approvisionnement en masques et en dépistages est encore sous tension, le CESER encourage le Conseil régional à mobiliser les pouvoirs publics (Préfecture, Agence Régionale de Santé) pour que l'ensemble de la population soit destinataire des équipements de protection au nom d'une véritable politique de santé publique cohérente et efficace.

Les priorités pour une relance des activités touristiques

Pour le CESER, les priorités de relance doivent, de manière concrète, se porter sur :

- Un accompagnement réel des entreprises, et plus particulièrement des plus fragiles, sur les modalités de mise en œuvre des mesures sanitaires imposées.
- Une promotion de la destination Nouvelle-Aquitaine vers les néo-aquitains eux-mêmes, mais également vers les habitants des autres régions françaises, en complément de la campagne déjà lancée par le Comité Régional du Tourisme « Solidarité tourisme ». En effet, les atouts de la région sont nombreux et son offre diversifiée permet de toucher tous les publics. La mer, la montagne, la campagne (notamment l'agri-tourisme), le thermalisme et tous les patrimoines bâtis, culturels, et naturels, diffus sur l'ensemble de nos territoires, peuvent être mis en valeur efficacement et trouver un écho auprès du public.
- Dans cette période encore plus difficile pour les ménages modestes, le tourisme social et solidaire joue un rôle tout à fait important et doit être en priorité résolument soutenu. Il regroupe notamment les villages vacances et maisons familiales, les accueils collectifs pour mineurs (colonies de vacances, mini-camps), les auberges collectives, les organisateurs de séjours scolaires et linguistiques, les associations de solidarité, les voyageurs solidaires, ... Ce secteur représente au total plus de 1 650 établissements, accueillant environ 5,3 millions de vacanciers pour 19,3 millions de nuitées, pour un chiffre d'affaire global d'environ 1,1 milliard d'euros, 13000 ETP et des milliers de bénévoles. Par ailleurs, 55% des structures étant situés dans des petites communes, le Tourisme Social et Solidaire joue un rôle important en matière d'aménagement du territoire et de maintien d'activités économiques en zone rurale notamment.

Le CESER soutien, dans cadre, la proposition de l'Union Nationale des Activités Touristiques (UNAT) de réorientation du Fonds Tourisme Social Investissement.

Les points sur lesquels une attention particulière doit être portée

Pour le CESER, les points suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière des autorités :

- La crise sanitaire engendre une crise économique qui va accroître de manière spectaculaire la précarité. Les autorités doivent y être préparées afin d'être en mesure d'apporter une réponse adaptée. Dans cette optique, la création annoncée par l'exécutif régional d'un chèque tourisme Nouvelle-Aquitaine pour les familles les plus modestes de la région, à dépenser en région, recueille tout l'intérêt du CESER.
- La question des travailleurs saisonniers est une problématique chère au CESER. Si leurs conditions d'hébergement pose souvent problème en temps normal (logements insuffisants et souvent dans des conditions peu convenables), la crise actuelle renforce cette problématique. Non seulement, il convient que les logements soient décents et en nombre suffisants, mais il faut désormais qu'ils respectent les nouvelles normes sanitaires liées à la lutte contre le coronavirus.
- D'autre part, cette question des emplois saisonniers, souvent occupés par des étudiants, risque de renforcer la précarité étudiante. Faute d'un revenu conséquent versé tout au long de leur scolarité, nombre d'étudiants financent en effet leurs études grâce aux « jobs d'été ». Si cette possibilité ne leur est plus offerte, certains seront contraints d'arrêter leurs études ou sombreront davantage dans la précarité. Il s'agit là d'un point d'attention majeur pour le CESER.

Quelques pistes de réflexion

- Le secteur touristique pourrait profiter de cette situation inédite pour développer de la transversalité entre ses différentes composantes (hôtellerie, patrimoine, sites touristiques,...) pour que de nouvelles pratiques émergent et qu'une solidarité entre les différentes composantes du secteur du tourisme se développe.
- Des actions concrètes visant à renforcer le tourisme à l'intérieur du territoire régional pourraient être imaginées, à l'instar d'autres régions. Par exemple, la gratuité des péages. Le Pass escapade proposé par le Conseil régional, offrant des tarifs réduits de TER pour découvrir la région entre juillet et août, se place dans cet esprit encouragé par le CESER.

Sur la Feuille de route Tourisme Lab

Le CESER profite de cet avis sur le tourisme pour adresser au Conseil régional sa réaction à la Feuille de route Tourisme Lab, dans la version qui lui avait été préalablement adressée.

L'assemblée socio-professionnelle regrette que la feuille de route ne s'attarde pas sur les sujets d'emplois et de formations pourtant prépondérants au sein de la filière touristique :

- Vigilance sur la création d'un LAB qui pourrait créer un écart entre Start-up touristique et entreprises touristiques. L'important est de mieux accompagner les entreprises au travers de la formation continue ce qui leur permettrait de diminuer l'emprise des OTA (agences de voyages en ligne) sur le modèle économique (Ex : accompagner toutes les entreprises à développer un site avec système de paiement efficace, plutôt que recréer un Booking à la française) ;
- Il serait préférable de former des « conseillers tourisme » salariés au sein du Conseil régional et/ou au sein de l'ensemble des têtes de réseaux spécialisés en innovation pour favoriser le développement en compétences des filières et des entreprises, plutôt que de faire appel à des experts (Chantier 2, action1) ;
- Le CESER regrette également que la feuille de route n'évoque pas les notions d'emplois et de formation des salariés y compris saisonniers. Les spécificités des entreprises touristiques permettent largement d'innover dans la formation (saisonnier, formation en intersaison, en situation de travail ou par bloc de compétence).

L'économie du secteur sera renforcée par de nombreuses innovations et pas uniquement dans le domaine du numérique.

La feuille de route pourrait également développer sa relation avec le secteur culturel, qui peut être une importante source d'innovations. Les arts visuels, par exemple, sont ainsi très actifs et peuvent offrir des pistes d'innovations à ce secteur.



Proposition de la commission 4 « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec la contribution de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »

Président : Oliver CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;



Vote sur l'avis du CESER

« **Tourisme** »

134 votants

7 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine